



CGC-Finances Publiques

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Sites : www.cgc-dgfip.info

Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Billet d'Humeur



novembre 2019

Comment se faire entendre en 2019 ... et en 2020 ?

Depuis quelques années, nous assistons à une inversion des valeurs :

=> Valeurs en berne : la solidarité, le vivre ensemble, l'intérêt général, la bienveillance, la notion de Service Public ...

=> Valeurs en vogue : le chacun pour soi, l'individualisme, l'intérêt particulier, l'indifférence, l'égoïsme ...

Syndicats et autres corps intermédiaires pâtissent de ces évolutions sociologiques.

En revanche, les dirigeants, et leurs communicants, ne manquent pas de jouer sur ces constats tout en se prévalant de la légitimité des urnes, pour engager des politiques dont les conséquences pourraient se révéler désastreuses pour la collectivité.

Alors, on fait quoi face à une direction et à un pouvoir politique qui n'écotent plus ?

On continue à gesticuler poliment ? On pratique le buzz ? le clash ?

On actionne nos maigres capacités de nuisance ?

Comment se faire entendre dans ce contexte particulier ?

Un exemple : la grève du codage (ou la capacité de nuisance comme seul moyen d'action) :

Dans une tribune publiée dans [Le Monde](#) au mois de janvier, Michel Canis, professeur de gynécologie obstétrique au CHU de Clermont-Ferrand, jetait les bases de ce mode de protestation en proposant de "remplacer le code de l'acte réalisé par celui de l'acte le moins onéreux". "Cette grève ne changerait rien pour les patients, nos

actes seraient facturés. Mais le système serait touché dans ce qu'il a de plus 'cher'", expliquait-il. Mais neuf mois plus tard, cette "grève du codage" va désormais plus loin, puisqu'il ne s'agit plus de mal transmettre, mais de ne plus rien transmettre du tout.

La raison ? Le besoin de retrouver une capacité de nuisance pour les médecins. Il ne viendrait en effet à l'esprit de personne de bloquer un hôpital et de mettre en danger la vie des patients, d'autant que la loi oblige à une continuité des soins. À part le traditionnel "en grève" inscrit sur la blouse ou autres brassards pour signifier son mécontentement, le personnel hospitalier n'a donc pas vraiment de levier pour faire pression sur les décideurs, autre qu'un énième défilé dans la rue.

L'époque s'inscrit, même si on peut le regretter, dans le rapport de force, face à la parole aseptisée et verrouillée des communicants sous la dictée de leurs donneurs d'ordre.

Soyons franc et clair ! Qu'entendons-nous dans nos services ?

Si je fais une grève ponctuelle, je retrouve mon travail le lendemain, je le fais et la direction fait l'économie d'une journée de salaire.

Les grèves avec capacité de nuisance (blocages des encaissements ...) sont aujourd'hui quasi impossibles en raison de l'évolution de nos métiers (PAS, prélèvements ...)

Les grèves consistant à ne pas répondre aux sollicitations métiers de la direction sont vouées à l'échec : absence d'enjeux.

La grève de l'accueil ? Il sera désormais assuré dans les Maisons France Services !

Alors qu'est-ce qu'on fait ?

On subit sans rien dire ?

Ou bien on dénonce : le découragement, la baisse générale de la motivation, les cas de plus en plus fréquents de placardisation ... ? Pire encore, on signale chaque suicide à la presse afin d'éviter de battre les tristes records de France Télécom ?

Comment souhaitez vous agir ?

Exprimez-vous, témoignez, aidez-nous à vous défendre, rejoignez-nous.

cgcdgfp.bn@dgfip.finances.gouv.fr

**Pour recevoir régulièrement des informations
de la CGC Finances Publiques
Renvoyez par courriel votre demande expresse à :
cgcdgfp.bn@dgfip.finances.gouv.fr
Mieux encore, soutenez la CGC ! Adhérez !**